

FICHE TECHNIQUE : Service Logement spécial AFPA

<p>NOM</p>	<p>A.F.P.A Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes</p>
<p>ADRESSE - ☎ - Métro</p>	<p>Emmanuelle PIOT, responsable d'Affaires Institutionnelles, direction régionale d'Ile de France Tél: 06 62 98 88 84 - emmanuelle.piot@afpa.fr et www.afpa.fr</p>
<p>PUBLIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Jeunes 18 à 25 ans. Sans problématique de comportement, capable de vivre en autonomie dans une résidence. · G.J - POP - Pacéa · Tous les accompagnements renforcés
<p>Objet social de l'association</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Déclic pour l'action : offre partenariale mise à disposition des professionnels (Missions Locales, Epide, Ecoles de la 2^{ème} Chance). Cliquez ici
<p>Services Déclic pour l'Action</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Accès à la restauration collective du centre AFPA (sauf le centre Gonesse). · 4 ateliers mobilisables à la carte <ul style="list-style-type: none"> ↪ Découvrir et essayer son métier de demain en grandeur nature ↪ Construire son projet professionnel à partir de ses atouts et des opportunités d'emploi de son territoire ↪ Mieux mobiliser ses capacités et gagner en confiance ↪ Faire le point sur les savoirs de base attendus par les employeurs pour réussir son insertion professionnelle (en lien avec CLÉA) ↪ Dans ce cadre, les jeunes peuvent bénéficier d'un hébergement le temps de ces ateliers en fonction des disponibilités de chaque centre.
<p>Déclic pour l'Action</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Existe depuis fin 2015
<p>Conditions</p>	<p>Hébergement gratuit mais temporaire pour ceux participant aux ateliers de Déclic pour l'action mais aussi <u>pour ceux qui ne sont pas inscrits dans ces ateliers (à la marge).</u></p> <p>Important : Le jeune ne doit pas être en emploi, ni en formation, ni stagiaire de la formation professionnelle.</p> <p>L'hébergement et la restauration sont possibles, sans mobiliser d'atelier, sur les centres suivants : Bernes sur Oise, St Ouen l'Aumône, Stains et Lardy.</p> <p>1 mois maximum en fonction de la disponibilité. Renouvelable 1 fois avec l'accord du directeur du centre et si place dispo.</p> <p>Refaire une fiche de prescription signée par le jeune et son conseiller. Chambre à 2 ou individuelle. Sanitaire à l'étage.</p> <p>Le jeune doit avoir un N° de sécurité sociale en son nom propre car l'AFPA les assure systématiquement durant le temps de formation sur l'atelier.</p>

Démarche	<p>Bien remplir et faire signer la fiche de prescription avec le jeune. L'envoyer scannée et par mail uniquement en mettant i.charton@missionlocaledeparis.fr en copie.</p>
Conditions pour accéder à un logement	<p>Il faut que les jeunes soient sans solution. Le jeune ne doit pas être salarié, ni en formation, ni en emploi aidé pour accéder à l'hébergement de l'Afpa dans le cadre de Déclic pour l'action. Remplir la fiche de prescription, cf modèle ci-joint. Cliquez ici</p> <p>Délai de réponse : environ 1 à 2 semaines de délai. Sous réserve de place. Attention pratiquement pas de place sur le centre Créteil.</p> <p>Adresser la fiche prescription selon le centre choisi, voir les adresses mails ci-dessous + copie i.charton@missionlocaledeparis.fr</p> <p>Centre de Bernes : 95 declic-action-bernes@afpa.fr Plan : Cliquez ici Centre de Lardy : 91 declic-action-lardy@afpa.fr Plan : Cliquez ici Centre de Stains : 93 declic-action-stains@afpa.fr Plan : Cliquez ici Centre de St Ouen l'Aumône : 95 declic-action-stouen@afpa.fr Plan : Cliquez ici</p>